

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



initée par

EPCOS AG

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ TRONICS MICROSYSTEMS S.A.**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Tronic's Microsystems S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 8 novembre 2016, conformément à l'article 231-28 de son Règlement général et à son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Tronic's Microsystems S.A.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel 2015 de Tronic's Microsystems S.A. pour l'exercice social clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport financier semestriel au 30 juin 2016, respectivement publiés sur le site internet de la Société Tronic's Microsystems le 4 avril 2016 et le 22 septembre 2016.

Le présent document et la note en réponse établie par Tronic's Microsystems sont disponibles sur le site Internet de Tronic's Microsystems (www.tronicsgroup-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Tronic's Microsystems
98 rue du Pré de l'Horme
38926 CROLLES Cedex

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS GENERALES	3
2.1	Forme juridique	3
2.2	Siège social	3
2.3	Exercice social	3
2.4	Objet social	3
2.5	Durée	4
2.6	Capital social	4
2.7	Forme des actions	4
2.8	Transmission des actions	4
2.9	Droits et obligations attachés aux actions.....	4
2.10	Répartition du capital de Tronics Microsystems	4
2.11	Assemblée générale	5
2.12	Titres et options de souscription donnant accès au capital	6
2.13	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	6
2.14	Capital autorisé, non émis.....	6
2.15	Pacte d'actionnaires	6
2.16	Administration et direction de la Société.....	6
2.17	Commissaires aux comptes.....	7
2.18	Informations boursières	7
3.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	8
4.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DU RAPPORT SEMESTRIEL	8
4.1	Modification du capital social suite à l'exercice d'Options.....	8
4.2	Attribution d'un bonus exceptionnel à M. Pascal Langlois et Mme Laurence Fayand.....	8
4.3	Modification des termes et conditions des options attribuées à certains salariés et mandataires sociaux	9
4.4	Exercice de stock-options de la filiale américaine Tronics MEMS.....	9
4.5	Effet du changement de contrôle de la Société sur l'obtention du Crédit Impôt Recherche (« CIR »).....	9
4.6	Déclarations de franchissements de seuils.....	9
4.7	Investissements significatifs à l'avenir	10
4.8	Conventions réglementées	10
4.9	Signature d'un contrat avec le partenaire industriel de Tronics MEMS.....	11
4.10	Facteurs de risques.....	11
4.11	Litiges	11
4.12	Communiqués de presse diffusés depuis le Rapport Annuel.....	11
5.	Personnes assumant la responsabilité du présent document.....	14

1. PREAMBULE

Le présent document est établi par la société Tronic's Microsystems, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 499 004 euros, dont le siège social est situé au 98 rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles, France, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 412 152 019, (« **Tronics Microsystems** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique aux termes duquel la société EPCOS AG société non cotée de droit allemand, situé à St.-Martin-Strasse 53, 81669 Munich, Allemagne (« **EPCOS** » ou l'« **Initiateur** »), filiale à 100% de TDK Corporation, société cotée de droit japonais, dont le siège social se situe à Shibaura Renasite Tower, 3-9-1 Shibaura, Minato-ku Tokyo, Japon, s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Tronics Microsystems d'acquérir la totalité de leurs actions Tronics Microsystems, au prix unitaire de 13,20 euros dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes de Tronics Microsystems, ainsi que sur la totalité des actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice d'options de souscription d'actions (les « **Options** ») ou de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise (les « **BSPCE** ») attribués antérieurement au dépôt de l'Offre et exerçables pendant la période d'Offre ou la période de réouverture de l'Offre.

Faisant application des dispositions de l'article 231-9 du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a indiqué avoir soumis l'Offre à la condition de l'obtention d'un nombre d'actions représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 65,41% du capital social ou des droits de vote de la Société (en tenant compte des actions auto-détenues par la Société), ce seuil étant calculé conformément à la section 2.3 de la Note d'Information de l'Initiateur.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1 Forme juridique

Tronics Microsystems est une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 412 152 019.

2.2 Siège social

Le siège social de la Société est fixé à Crolles, 98 rue du Pré de l'Horme.

2.3 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.4 Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La fabrication, l'étude, la conception, la commercialisation, le négoce d'instruments scientifiques et techniques et notamment de micro-composants, de microsystèmes, de micro-capteurs et de système électroniques associés ;
- La participation de la société, par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achats de titres ;

- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension.

2.5 Durée

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 27 mai 1997.

2.6 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 3 499 004 euros divisé en 3 499 004 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées et le nombre de droits de vote théorique s'établissait à 5 533 036 (dont 16 234 au titre d'actions auto détenues).

2.7 Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

2.8 Transmission des actions

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.9 Droits et obligations attachés aux actions

Sauf les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double décrit ci-après, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, et sauf le droit de vote décrit ci-après, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

2.10 Répartition du capital de Tronics Microsystems

A la date du présent document, à la connaissance de la Société et après prise en compte des dernières Informations sur les franchissements de seuils communiquées et les déclarations d'opérations en période de préoffre, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Actions en % du total	Droits de vote en % du total ¹
THALES AVIONICS SAS	731 836	731 836	20,92%	13,23%
SAFRAN CORPORATE VENTURE	203 360	203 360	5,81%	3,68%
FCPR CDC INNOVATION 2000	543 336	1 086 672	15,53%	19,64%
FCPR SCHNEIDER ELECTRIC (ASTER CAPITAL)	232 131	464 262	6,63%	8,39%
CREDIT LYONNAIS VENTURE CAPITAL (OMNES CAPITAL)	210 374	420 748	6,01%	7,60%
IXBLUE/ IXCORE SAS	138 418	276 836	3,96%	5,00%
CEA INVESTISSEMENT	127 599	255 198	3,65%	4,61%
SERCEL HOLDING	320 727	641 454	9,17%	11,59%
Famille RENARD	425 948	851 896	12,17%	15,40%
Salariés	37 139	72 638	1,06%	1,31%
Public	511 902	511 902	14,63%	9,25%
<i>dont Oddo Meriten Asset Management²</i>	97 782	97 782	2,79%	1,77%
Actions auto-détenues	16 234	16 234	0,46%	0,29%
Total	3 499 004	5 533 036	100%	100%

Les données ci-dessus tiennent compte de l'exercice de 2 999 Options prises en compte par la Société le 3 novembre 2016³.

2.11 Assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que ce soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 499 004 actions représentant 5 533 036 droits de vote théoriques en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

² Voir 4.6. Déclaration de franchissement de seuil

³ Voir 4.1 : Modification du capital social suite à l'exercice d'Options

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

2.12 Titres et options de souscription donnant accès au capital

La Société a procédé à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les proportions suivantes :

- 100 000 BSPCE de catégorie A et B, donnant chacun droit à la souscription d'une action de Tronics Microsystems, pour un prix d'exercice de 10 euros, dont 44 200 sont encore exerçables ;
- 154 400 Options de catégorie 1, 2 et 3, donnant chacune droit à la souscription d'une action de Tronics Microsystems, pour un prix de souscription de 10 euros, dont 142 404 sont encore exerçables. Parmi ces 142 404 Options, 110 000 bénéficient à M. Pascal Langlois, Président du Directoire et 25 000 à Mme Laurence Fayand, directrice financière, et ont fait l'objet d'engagements d'apports, décrits à la section 3.2.3 de la Note en réponse.

Les données ci-dessus tiennent compte de l'exercice de 2 999 Options prises en compte par la Société le 3 novembre 2016.

2.13 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

2.14 Capital autorisé, non émis

Néant.

2.15 Pacte d'actionnaires

Un protocole d'accord entre la famille Renard, Monsieur Pascal Langlois, FPCR CDC Innovation 2000, FCPR Schneider Electric Venture 1, Crédit Lyonnais Venture Capital, CEA Investissement, Sercel Holding (les « **Actionnaires** ») et Thales Avionics a été conclu le 23 janvier 2015 (le « **Protocole d'Accord** »), transmis à la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce et a été décrit dans le document de base de la Société enregistré sous le n°2015-003300.

Le Protocole d'Accord sera résilié de plein droit à la date et sous réserve, du règlement-livraison de l'Offre, étant précisé que conformément aux termes de lettres de résiliations conditionnelles échangées entre Thales Avionics et les autres parties au Protocole d'Accord le 1er août 2016, cette condition sera automatiquement satisfaite si l'Offre connaît une suite positive, à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre.

2.16 Administration et direction de la Société

(a) Composition du Directoire

Le Directoire est composé comme suit

- Monsieur Pascal Langlois, Président du Directoire
- Monsieur Stéphane Renard, membre du Directoire

(b) Pouvoir du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Directoire exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

(c) Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la Société est composé comme suit :

- M. Michel de Lempdes, Président du Conseil de Surveillance ;
- M. Franck Noiret, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Aster Capital Partners, représentée par M. Jean-Marc Bailly ;
- Sercel Holding, représentée par M. Pierre Baliguet ;
- CEA Investissement, représentée par M. Régis Saleur ;
- Thalès Avionics SAS, représentée par M. Marc Duval-Destin.

2.17 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

KPMG S.A

Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle, Paris La
Défense 92939, Puteaux

Commissaire aux comptes suppléant :

SALUSTRO REYDEL

Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle, Paris La
Défense 92939, Puteaux

2.18 Informations boursières

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de l'action Tronics Microsystems depuis sa cotation en bourse le 13 février 2015.



3. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de la Société mis à la disposition du public le 4 avril 2016 (le « **Rapport Annuel** »), ainsi que dans le rapport financier semestriel 2016 mis à la disposition du public le 22 septembre 2016 (le « **Rapport Semestriel** ») sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel ainsi que le Rapport Semestriel.

Le Rapport Annuel ainsi que le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site Internet de la Société (http://www.actusnews.com/documents_communiques/ACTUS-0-43649-TRONICS-Rapport-financier-annuel-2015.pdf, http://www.actusnews.com/documents_communiques/ACTUS-0-43649-TRONICS-Rapport-financier-annuel-2015.pdf), et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la Société, 98 rue du Pré de l'Horme 38926 CROLLES Cedex.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement aux pages 49 et 90 du Rapport Annuel. Le Rapport de gestion du Directoire figure page 1 du Rapport Annuel. Les informations relatives à la situation comptable et financière de Tronics Microsystems au 30 juin 2016 se trouvent dans le Rapport Semestriel.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Rapport Annuel et du Rapport Semestriel référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Tronics Microsystems dont les liens figurent ci-après.

4. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DU RAPPORT SEMESTRIEL

Depuis la date de dépôt du Rapport Semestriel, les événements significatifs intervenus ont été les suivants :

4.1 Modification du capital social suite à l'exercice d'Options

Deux titulaires d'Options ont exercé en octobre 2016 2 999 Options. Cet exercice a été pris en compte par la Société le 3 novembre 2016 et a eu pour conséquence l'augmentation du capital de la Société d'un nombre identique d'actions, le portant ainsi à 3 499 004 euros divisé en 3 499 004 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

4.2 Attribution d'un bonus exceptionnel à M. Pascal Langlois et Mme Laurence Fayand

Le Conseil de surveillance de la Société du 20 septembre 2016 a :

- autorisé l'attribution d'un bonus exceptionnel à M. Pascal Langlois, CEO et président du directoire, correspondant à six mois de sa rémunération de base, sous condition de succès de l'Offre, comme rétribution pour sa contribution au rapprochement de la Société avec Epcos AG, soit un montant de 92 500 euros.
- a autorisé le Directoire à attribuer un bonus exceptionnel à Mme Laurence Fayand, directeur financier, correspondant à six mois de sa rémunération de base, sous condition de succès de

l'Offre, comme rétribution pour sa contribution au rapprochement de la Société avec Epcos AF, soit un montant de 36 923 euros.

4.3 Modification des termes et conditions des options attribuées à certains salariés et mandataires sociaux

Le Directoire du 1er juillet 2014, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2014, a décidé d'émettre et d'attribuer, 110 000 Options n°1, 25 000 Options n°2 et 19 500 Options n°3 à certains salariés et mandataires sociaux, ouvrant droit à la souscription d'autant d'actions de 1 euros de valeur nominale chacune.

Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 20 septembre 2016, a autorisé le Directoire à modifier les dates d'exercice de ces Options n°1, 2 et 3, afin de les rendre immédiatement exerçables dans l'hypothèse où l'Offre connaîtrait une suite positive.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance du 27 octobre 2016 a décidé de modifier la quantité d'actions issues de la levée des Options n°1 attribuées à Pascal Langlois, président du Directoire de la Société, à conserver au nominatif en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce, pour la fixer à une action, et ce sous réserve que l'Offre connaisse une suite positive.

4.4 Exercice de stock-options de la filiale américaine Tronics MEMS

L'exercice de stock-options par un employé de Tronics MEMS a donné lieu à une augmentation de capital de 12 917 actions représentant un montant de 2 415,42\$ (soit 0,1870\$ par actions) et 0,13% du capital non dilué de Tronics MEMS.

La participation de Tronics North America (détenue à 100% par Tronics Microsystems) dans Tronics MEMS passe ainsi de 92.03% à 91.90%.

4.5 Effet du changement de contrôle de la Société sur l'obtention du Crédit Impôt Recherche (« CIR »)

L'éligibilité des programmes de recherche au CIR ne sera pas affectée par le changement de contrôle au profit d'EPCOS. En revanche, la Société devra imputer le montant du CIR sur l'impôt sur les sociétés dû ou bien demander la restitution à l'expiration d'une période de trois ans si elle n'a pas pu imputer ce crédit d'impôt. Elle ne pourra plus bénéficier du remboursement anticipé du CIR auquel les sociétés répondant aux critères de la PME communautaire sont éligibles.

Le changement de contrôle aurait donc un effet sur le besoin en fonds de roulement de la Société.

4.6 Déclarations de franchissements de seuils

Conformément à l'article 231-46 du règlement général de l'AMF, Oddo Meriten Asset Management et Syquant Capital ont déclaré à l'AMF avoir augmenté leur détention, depuis le début de la période de préoffre, d'au moins 1% du capital de la Société. Selon les informations communiquées à l'AMF, Oddo Meriten Asset Management détient à la date du présent document 2,79% du capital de la Société.

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été adressée à la Société en application de ses statuts, lesquels prévoient une obligation de déclarer tout franchissement du seuil de 2,5% de son capital ou de ses droits de vote.

4.7 Investissements significatifs à l'avenir

Conformément à la « roadmap » technologique, la Société a monté un projet de développement et sollicité un nouveau financement dans le cadre de l'appel à projets « projets de R&D structurants pour la compétitivité (PSPC) ». Le commissariat général à l'investissement a informé la Société fin septembre 2016 qu'il avait décidé d'attribuer le projet à Tronics ainsi qu'aux autres partenaires. Ce projet nécessite pour sa réalisation des investissements significatifs, principalement en ressources humaines (ingénieurs).

La contractualisation du financement de l'Etat ainsi que des relations entre les partenaires n'est pas finalisée à ce jour et devrait intervenir au plus tard fin décembre 2016.

4.8 Conventions réglementées

Les conventions suivantes ont été soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2016, au titre de l'article L. 225-86 du code de commerce :

- Modification de la convention de *management fees* conclue entre la Société et ses filiales, autorisée par le Conseil de surveillance du 23 mars 2016
 - Personne concernée : Tronics North America Inc., filiale de la Société
 - Nature et objet : Signature d'un avenant à la convention de *management fees* portant sur la fourniture de prestations de services en matière administrative, de communication d'entreprise, de vente et de marketing par la Société à sa filiale, afin de réduire le montant de ces *managements fees* à 5 667 euros par mois pour l'année 2016 suite à l'arrêt de deux contrats.
- Commandes à passer par la société Thales Avionics SAS, autorisées par le Conseil de surveillance du 23 mars 2016
 - Personne concernée : Thales Avionics SAS représentée par Monsieur Marc Duval Destin
 - Nature et objet : Autorisation des commandes à passer par Thales Avionics SAS auprès de la Société en vertu du contrat-cadre conclu en juillet 2009, à compter du 23 mars 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2016.
- Accord transactionnel avec Sercel, autorisé par le Conseil de surveillance du 10 juin 2016
 - Personne concernée : Sercel Holding, représentée par Monsieur Pierre Baliguet
 - Nature et objet : Projet d'accord valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil, conclue dans le cadre du règlement d'un litige commercial entre la Société et Sercel, selon laquelle la Société devrait remplacer environ 23 000 Geo7 d'ici juin 2017, avec un impact financier pour la Société d'environ 60 000 euros, étant précise que la société peut choisir à tout moment d'effectuer un remboursement des pièces au prix unitaire de 40 euros HT si elle préfère ne pas procéder à la livraison.
- Modification de la convention d'avances de trésorerie existant entre la Société et Tronics North America Inc., autorisée par le Conseil de surveillance du 20 septembre 2016
 - Personne concernée : Tronics North America Inc., filiale de la Société
 - Nature et objet : Augmentation du plafond et extension de la durée de la convention d'avance de trésorerie conclue entre la Société et sa filiale. Le plafond des prêts, qui était fixé à 700 000 dollars ayant été atteint, il a été augmenté de 400 000 dollars. La date limite de remboursement a été reportée d'un an, soit au 31 décembre 2018.

4.9 Signature d'un contrat avec le partenaire industriel de Tronics MEMS

En juillet 2016, Tronics MEMS, filiale américaine de la Société, a conclu un « *Second Amended and Restated Cooperative Operating Agreement* » avec son partenaire industriel, qui amende, clarifie, complète et/ou modifie certains articles de l'accord « *Cooperative Operating Agreement* » précédemment signé.

4.10 Facteurs de risques

(a) Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en matières premières et composants électroniques

Au titre des risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en matières premières et composants électroniques décrits page 28 du Rapport Annuel, il convient de noter que le contrat signé en juillet 2016 par Tronics MEMS, la filiale américaine de la Société, avec son partenaire industriel américain, prévoit notamment des achats minimums garantis à la charge de Tronics MEMS, comme cela est décrit au paragraphe 2.2.2 du Rapport Semestriel, en page 13.

(b) Risques liés à la fabrication et risques de sinistre pouvant affecter les locaux industriels

Comme cela est décrit au paragraphe 1.7 de l'annexe B du rapport de gestion 2015 à la page 29 du Rapport Annuel, conformément au *Cooperative Operating Agreement*, l'unité de production située à Dallas est hébergée par le partenaire industriel américain de Tronics. Au premier semestre 2016, comme cela a été indiqué en page 11 du Rapport Semestriel, le partenaire industriel a connu des fermetures ponctuelles, ce qui pourrait accroître les risques liés à la fabrication et les risques de sinistres pouvant affecter les locaux industriels, décrits au paragraphe 1.7 de l'annexe B du rapport de gestion 2015, page 29 du Rapport Annuel.

Par ailleurs, le « *Second Amended and Restated Cooperative Agreement* » signé en juillet 2016 avec le partenaire industriel de Tronics prévoit une clause de changement de contrôle, que prévoyait déjà le « *Cooperative Operating Agreement* », selon laquelle le partenaire industriel peut cesser d'héberger Tronics MEMS au sein de ses locaux ainsi qu'une clause lui donnant la possibilité de limiter l'accès de Tronics à leurs infrastructures en fonction de la taille des commandes, des clients ou de l'existence de conflits d'intérêts.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres facteurs de risques que ceux présentés en annexe B du rapport de gestion de 2015 et que ceux présentés au présent paragraphe 4.6.

4.11 Litiges

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacée) que celles mentionnées en page 37 du Rapport Annuel et en page 20 du Rapport Semestriel, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4.12 Communiqués de presse diffusés depuis le Rapport Annuel

(a) Communiqué du 29 mars 2016

[ACAL BFI ET TRONICS MICROSYSTEMS SIGNENT UN ACCORD EXCLUSIF DE DISTRIBUTION POUR L'EUROPE](http://www.actusnews.com/communiqu.php?ID=ACTUS-0-43574)

<http://www.actusnews.com/communiqu.php?ID=ACTUS-0-43574>

(b) Communiqué du 2 mai 2016

LA STRATÉGIE DE TRONICS SE CLASSE PARMI LES PLUS INNOVANTES DANS LE DOMAINE DU MARKETING HIGH-TECH

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-44101>)

(c) Communiqué du 8 juin 2016

SILMACH SÉLECTIONNE TRONICS POUR L'INDUSTRIALISATION DE SES COMPOSANTS SILICIUM POUR SOLUTIONS MEMS HYBRIDES

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-44565>)

(d) Communiqué du 01 juillet 2016

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-44804>)

(e) Communiqué du 8 juillet 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 30 JUIN 2016

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-44936>)

(f) Communiqué du 1^{er} août 2016

EPCOS, FILIALE DE TDK, PROPOSE D'ACQUÉRIR TRONICS AFIN DE DÉVELOPPER D'AVANTAGE SON ACTIVITÉ DE CAPTEURS

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-45245>)

(g) Communiqué du 20 septembre 2016

RÉSULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

([http://www.actusnews.com/societe_communique.php?ID=TRONICS&Ncp=10&Pg=1\)^](http://www.actusnews.com/societe_communique.php?ID=TRONICS&Ncp=10&Pg=1)^)

(h) Communiqué du 22 septembre 2016

MISE À DISPOSITION DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION DE TRONICS MICROSYSTEMS EN RÉPONSE À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIÉE PAR EPCOS AG

(<http://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-45724>)

(i) Communiqué du 07 novembre 2016

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION DE TRONICS EN REPONSE A
L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIEE PAR EPCOS AG, VISEE PAR L'AMF

(<https://www.actusnews.com/communiquer.php?ID=ACTUS-0-46308>)

5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 novembre 2016 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07, dans le cadre de l'Offre visant les actions de la société Tronics Microsystems.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 8 novembre 2016

Tronics Microsystems

Représentée par

Monsieur Pascal Langlois

Président du Directoire